RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00096
Numéro SIREN : 825 065 931
Nom ou dénomination : 9EME SENS

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2019 sous le numéro de dépôt 8726

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

(1) BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise SASU 9EME SENS 17 CLOS SAINT BLAISE Néant ☐*

Adresse de l'entreprise 37320 TRUYES

SIRET 8 2 5 0 6 5 9 3 1 0 0 0 1 6

2019008726

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122018 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122017 Net 4
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014	25 000	016		25 000	25 000
	Immobilisations corporelles*	028	150	030	150		13 898
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	**25 150**	048	**150**	**25 000**	**38 898**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	STOCKS — Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	1 800	066		1 800	2 249
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	17 720	070		17 720	16 633
	Créances (2) — Autres * (3)	072	1 945	074		1 945	3 881
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	5 086	086		5 086	3 953
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	**26 552**	098		**26 552**	**26 717**
	Total général (I + II)	110	**51 702**	112	**150**	**51 552**	**65 615**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS
26 SEP. 2019
GREFFE

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	100	
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	45	
	Résultat de l'exercice	136	**17 749**	**7 445**
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**18 894**	**8 445**
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	19 308	37 880
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 407	12 530
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 10)	172	10 943	6 759
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**32 658**	**57 170**
	Total général (I + II + III)	180	**51 552**	**65 615**

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	15 805
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	23 150

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

(2) **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B-SD 2019**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise: **SASU 9EME SENS**

Néant [ ]*

A - RESULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122018 (1)	Exercice N-1 clos le 31122017 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	125	17
	Production vendue — biens — dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
	Production vendue — services * — dont export et livraisons intracommunautaires	217	53 144	218	70 590	60 658
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		6
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	**70 715**	**60 681**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	125	17
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242	20 167	19 302
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	448	1 054
	Rémunérations du personnel *			250	25 947	13 794
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	11 946	9 672
	Dotations aux amortissements *			254	75	6 958
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'etranger *	259		262	1	
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	**58 710**	**50 798**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	**12 005**	**9 884**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290	23 150	
	Charges financières (V)			294	350	743
	Charges exceptionnelles (VI) — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	13 909	90
	Charges exceptionnelles (VI) — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	3 147	1 606
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	**17 749**	**7 445**
B - RESULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	**17 749**	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 147	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des eptes-ets d'associés	247		330	86	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				
	Fraction des loyers a réintegrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activite relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Resultat fiscal afférent a l'activite relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986				
	Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987				
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981				342
	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989				
	Zone de revitalisation rurales (44 quindecies)	138				
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991				
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992				
	Divers* dont ZFA (44 quater -decies)	345				350
	Investissements outre-mer	344				
	Créance due au report en arrière du déficit	346				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655				
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			352	**20 982**	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables :* ..... dont imputés sur le resultat :					360
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			370	**20 982**	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SASU 9EME SENS**

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	25 000	412		414		416	25 000	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	20 706	462		464	20 706	466		
	Autres immobilisations corporelles	470	150	472		474		476	150	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	**45 856**	492		494	**20 706**	496	**25 150**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immoblisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	6 883	552		554	6 883	556	
	Autres immobilisations corporelles	560	75	562	75	564		566	150
TOTAL		570	**6 958**	572	**75**	574	**6 883**	576	**150**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS. 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
				Cf. état 2033C-Détail
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5	20 706	6 883	13 823	23 150	9 327			
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 **20 706**	580 **6 883**	582 **13 823**	584 **23 150**	586 9 327	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596 9 327	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4 **RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 9EME SENS

Néant ☐ *

I RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	3 357
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 811
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

SASU 9EME SENS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1 000 €
Siège social : 17, Clos Saint Blaise
37320 TRUYES

RCS TOURS B 825.065.931

****

Décision de l'associée unique
Prise dans l'acte

L'an deux mille dix-neuf,
Le 28 juin, à 18 heures,
Madame GERVAIS Séverine,

Associée unique de la société 9EME SENS, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, divisée en 100 actions de 10 € chacune,

I. A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT:

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par le président Madame GERVAIS Séverine.

II. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 17 749,21 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, l'associée unique donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice net comptable,

Distribution d'un dividende de 73 € par action..... 7 300,00 euros

Report à nouveau.....10 449,21 euros

Total.....**17 749,21 euros**

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège à compter de ce jour.

Ce dividende, qui a donné lieu à un paiement partiel au titre des acomptes susvisés, est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes, pour les trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues entre la société et l'associée unique au cours de l'exercice écoulé telles qu'elles sont mentionnées dans le rapport sur les conventions réglementées.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Séverine GERVAIS